



Extrait du Registre des Délibérations du Bureau du Conseil d'Administration

Séance du 20 mai 2021

Membres en exercice : 5
Présents : 3
Nombre de votants : 3
Votes pour : 3
Votes contre : 0
Abstentions : 0
Dates de la convocation :
29/04/2021

Délibération n° B 2021-21

Autorisations d'ester en justice :

- menaces envers un SPV à SAINT CLAUDE
- sapeur-pompier volontaire de MONT-SUR-MONNET giflé en intervention

L'an deux mille vingt et un, le vingt mai à quatorze heures trente, le Bureau du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours (CASDIS) du JURA s'est réuni sur convocation de Monsieur Clément PERNOT, Président.

Etaient présents : Madame Natacha BOURGEOIS ; Messieurs Cyrille BRERO, Christian BUCHOT.

Etaient excusés : Messieurs Jean-Daniel MAIRE, Clément PERNOT.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 1424-1 à L 1424-76, R 1424-1 à R 1424-57, en particulier les articles L 1424-12, L 1424-27 et L 1424-30 ;

Vu le code pénal et le code de procédure pénale ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2015-12 du 12 mai 2015 relative à la présidence du Conseil d'Administration, à la composition et à l'élection du Bureau ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2020-32 du 13 novembre 2020 relative à la présidence du Conseil d'Administration, à la composition et à l'élection du Bureau ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2020-34 du 13 novembre 2020 relative aux délégations consenties à son Président et à son Bureau ;

Vu le rapport de présentation, ci-après.

1. Menaces envers un sapeur-pompier volontaire à SAINT- CLAUDE :

Le samedi 10 avril 2021 en soirée, les sapeurs-pompiers de Saint-Claude sont appelés chez un couple pour perte de connaissance d'une femme après une dispute conjugale. Ce n'est pas la 1^{ère} fois qu'ils interviennent à ce domicile.

Sur place, une 3^{ème} personne est présente, il s'agit d'un homme. L'adjudant-chef, chef d'agrès du VSAV perçoit que la femme n'a pas une attitude normale. Une fois seul avec elle, il apprend qu'elle a été frappée au thorax par le 3^{ème} individu.

Quand le chef d'agrès a voulu évacuer la victime, l'individu a tenté de s'interposer et a tenu des propos menaçants et injurieux, il cherchait visiblement la confrontation.

Le chef de centre a déposé plainte au nom du service et le chef d'agrès à titre personnel.

2. Sapeur-pompier volontaire de MONT-SUR-MONNET giflé en intervention :

Lundi 26 avril 2021 vers 19h, les sapeurs-pompiers de Mont-sur-Monnet sont appelés pour troubles du comportement et tendances suicidaires au domaine de Chalain. Les gendarmes de Lons-le-Saunier sont aussi présents.

La victime, un jeune homme, est pris en charge par l'équipage du VSAV sans difficulté particulière.

A l'occasion du transport, l'équipier présent dans la cellule remarque que la victime commence à tenir des propos incohérents, finit par se détacher et gifle le sapeur-pompier.
Le VSAV s'est arrêté afin d'attacher correctement la victime.
Le chef de centre de Champagnole a porté plainte au nom du service et le SPV victime à titre personnel.

Il nous est demandé de bien vouloir en délibérer et de m'autoriser à ester en justice devant les juridictions judiciaires et si nécessaire à un autre degré pour toutes les affaires et à procéder éventuellement à la constitution de partie civile pour demander la réparation du préjudice moral.

DECISION N° B 2021-21 DU 20 MAI 2021

Le Bureau, après en avoir délibéré, autorise le Président à ester en justice devant les juridictions judiciaires et si nécessaire à un autre degré pour toutes les affaires et à procéder éventuellement à la constitution de partie civile pour demander la réparation du préjudice moral.

Certifié exécutoire pour avoir été reçu en
Préfecture le 7 JUIN 2021
Affiché le 7 JUIN 2021
Publié au Recueil des Actes
Administratifs du 2^{ème} trimestre 2021

Le Président du Conseil d'Administration
du Service Départemental d'Incendie et
de Secours du JURA,



Clément PERNOT